



90 % des Néo-Aquitains en âge de voter figurent sur une liste électorale

vendredi 25 mars 2022, par [lpe](#)

L'INSEE sort ce jour un "Focus" sur les inscrits sur les listes électorales françaises. Zoom sur la Nouvelle-Aquitaine.

Plus de 9 Néo-Aquitains sur 10 en âge de voter sont inscrits sur une liste principale

En mars 2022, 4,5 millions de citoyens sont inscrits sur les listes principales électorales de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, 90 % des Néo-Aquitains en âge de voter figurent sur une liste électorale principale, soit **nettement moins qu'au niveau national (95 %)**.

Entre mai 2021 et mars 2022, près de 410000 Néo-Aquitains ont fait une démarche volontaire d'inscription sur une liste électorale. Plus d'une fois sur deux, ils se sont inscrits en ligne. Si en Gironde, 64 % de ces inscriptions se sont faites en ligne, en Corrèze, Creuse et Dordogne les inscriptions en ligne n'atteignent pas 40 %.

À l'échelle régionale, les inscriptions automatiques de jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans (51000) ont été plus nombreuses que les radiations suite à des décès (47200). Ce n'est cependant pas le cas dans sept des douze départements de la région : en Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Lot-et-Garonne et Haute-Vienne, les radiations suite à décès ont dépassé les inscriptions automatiques de jeunes majeurs.

Moins d'inscrits chez les 30-49 ans

C'est parmi les personnes de 30 à 49 ans et celles de 90 ans et plus que les taux d'inscription sont les plus faibles (87 %).

En revanche, grâce à la procédure d'inscription d'office des jeunes atteignant 18 ans à l'issue du recensement citoyen, 95 % des adultes de moins de 30 ans sont inscrits sur une liste électorale principale. Les femmes sont un peu moins souvent inscrites que les hommes : 91 % des hommes en âge de voter sont inscrits sur une liste principale en Nouvelle-Aquitaine, contre 90 % des femmes.

28000 inscrits sur les listes complémentaires

En mars 2022, 28000 résidents néo-aquitains sont inscrits sur une liste communale complémentaire. En effet, les ressortissants d'un autre État-membre européen peuvent demander à être inscrits sur une liste

électorale française, s'ils résident sur le territoire national, pour participer à deux types de scrutins : les élections municipales et les élections des représentants au Parlement européen. Les communes tiennent donc également des listes complémentaires en prévision de ces deux scrutins.

En Nouvelle-Aquitaine, les résidents de nationalité portugaise, espagnole, belge ou néerlandaises représentent 8 électeurs sur 10 des listes complémentaires.



4,5 millions

de Néo-Aquitains sont **inscrits**
sur les listes électorales principales

90 %

des Néo-Aquitains
en **âge de voter** sont inscrits

Moins d'inscrits chez les 30-49 ans

87 %

des **30-49 ans** sont inscrits

95 %

des **18-29 ans** sont inscrits

(procédure d'inscription d'office des jeunes
atteignant 18 ans à l'issue de leur recensement citoyen)

409 000 inscrits ont fait une démarche
volontaire d'inscription



1 sur 2 s'est inscrit en ligne

35 % en **Creuse** ← → 64 % en **Gironde**

Source : Insee, Répertoire électoral unique, 2022